

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 7 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 1<sup>er</sup> décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, C. BIOLAY, J. DIZERENS, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, J. DAZIN, W. DELAVENNE, V. KRYCK, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, M. LAPTEVA, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. GRENIER

Absent : D. GANNE,

Absents excusés : H. GRANGE, P. GUINOT, M. CHALENDAR, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER,

Procurations: R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, P. GUINOT à J. DIZERENS, J-O. RABOT à W. DELAVENNE, M. CHALENDAR à A. NEUSSER, H. GRANGE à G. MASRARI

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

### **3. Désignation des représentants de la commune d'Ornex au sein du comité syndical du syndicat du gymnase des charbonnières**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-7 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat du Gymnase des charbonnières ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués titulaires et du délégué suppléant de la commune d'Ornex au sein du syndicat du gymnase des charbonnières

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes d'Ornex et de Prévessin-Moëns ont décidé de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui prend la dénomination de « Syndicat du gymnase des Charbonnières ».

Ce syndicat a pour objet d'assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion du gymnase des Charbonnières, sis sur le territoire de la commune d'Ornex sur les parcelles cadastrées n°B1946 et n°B1989.

Considérant que Madame la préfète devrait signer l'*arrêté préfectoral en fin d'année 2023 approuvant la création du syndicat du gymnase des charbonnières au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

Conformément aux statuts de ce syndicat, chaque commune dispose au sein du comité syndical de cinq délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

La commune doit donc procéder à la désignation de ses représentants qui siégeront au sein du comité syndical à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une telle désignation constitue une mesure d'organisation interne pouvant intervenir à compter de l'adoption de l'arrêté préfectoral approuvant la création du syndicat mais avant son entrée en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, chaque représentant titulaire et chaque représentant suppléant de la commune doivent être désignés selon les modalités prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, c'est-à-dire, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Enfin, il est précisé que l'élection des représentants de la commune au sein du syndicat du gymnase des charbonnières devra intervenir au scrutin secret, sauf s'il est décidé à l'unanimité du conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

**ARTICLE 1 – DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des délégués titulaires et du délégué suppléant au sein du comité syndical du syndicat du gymnase des charbonnières.

**ARTICLE 2 – DESIGNE**, selon le procès-verbal d'élection annexé à la présente délibération, au sein du comité syndical du Syndicat du gymnase des charbonnières, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Délégués titulaires	Délégué suppléant
Olivier GUICHARD	Willy DELAVENNE
Sandrine MANFRINI	
Max GIRIAT	
Cathy BIOLAY	
Ghizlane MASRARI	

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 8 décembre 2023

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 11 décembre 2023  
Affiché le : 11 décembre 2023

Olivier GUICHARD

